

ARRÊTÉ

Délégation de fonctions
Madame Annie DUPRESSOIR

ARR2025_202

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville de Nogent-sur-Oise ;

VU l'arrêté n°ARR2025_195 du 04/06/2025 portant délégation de fonctions au profit de Madame Annie DUPRESSOIR ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de modifier la délégation de fonctions consentie à Madame Annie DUPRESSOIR, conseillère municipale.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°ARR2025_195 du 04/06/2025 et modifié comme suit :

« ARTICLE 1 : Madame Annie DUPRESSOIR, conseillère municipale, est déléguée dans les domaines suivants :

- Commerces de proximité et relations avec les commerçants, en lien avec la septième adjointe au Maire, Madame Sonia VIARD.

- Dispositifs tous publics de solidarité, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et avec la cinquième adjointe au Maire, Madame Ginette DECOURTRAY et la neuvième adjointe au Maire, Madame Imen BOUHARB.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°ARR2025_195 du 04/06/2025 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente délégation de fonctions s'opérant sous le contrôle et la responsabilité du Maire prendra effet dès la publication et la notification du présent arrêté à l'intéressée. Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 3 juillet 2020.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au Bulletin Officiel Municipal, sur le site internet de la Ville et transmis au Receveur municipal et au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).